

### Les terrasses

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à [commerce@palavaslesflots.com](mailto:commerce@palavaslesflots.com) .

### Les mobiliers et éléments divers de la terrasse

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à [commerce@palavaslesflots.com](mailto:commerce@palavaslesflots.com) .

### Vente d'alcool

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le Service des Licences et Débits de boissons au 04 67 07 73 35 ou à envoyer au service Commerce par mail à [commerce@palavaslesflots.com](mailto:commerce@palavaslesflots.com) .

### Cerfas selon les types de travaux

**Modifications (intérieur, façades, devantures, travaux de peinture, pose de baie vitrée, de rideau, de store...)**

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à [commerce@palavaslesflots.com](mailto:commerce@palavaslesflots.com) .

### Pose ou remplacement d'enseigne perpendiculaire ou à plat

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à [commerce@palavaslesflots.com](mailto:commerce@palavaslesflots.com) .

### Plus d'infos



#### Commerce de proximité: [Commerce de proximité](#)

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre  
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 35](#)

[Mail](#)

#### Le Pays de l'Or vous propose [geosphere](#) :

L'Agglomération du Pays de l'Or vous propose [geosphere](#), un service en ligne gratuit et accessible 7j/7 et 24h/24 pour vos démarches d'urbanisme.

L'Agglomération du Pays de l'Or propose pour toutes les communes du territoire un nouveau service en ligne qui permet de réaliser toutes vos démarches d'urbanisme de chez vous.

Simple, sécurisée, la dématérialisation facilite l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Plus besoin de se déplacer en mairie ou de poster vos dossiers, il suffit de se connecter et de créer un compte sur [geosphere](#) .

**Et toujours sur [Servicepublic.fr](#) :**

***Afin d'avoir des documents à jour, voici les informations consultables sur le site [servicepublic.fr](#):***

## Création d'entreprise : votre idée de business peut-elle réussir ?

Pour réussir, votre projet d'entreprise doit répondre à un **besoin** du **marché** tout en apportant un « **plus** ». Vous devez suivre vos **envies** et vos **valeurs** en restant prêt à faire **évoluer** votre idée, à l'**adapter**. Il y a **5 grandes règles** à respecter.

### 1. Votre idée doit vous correspondre

Elle doit être **en accord** avec vos **valeurs**, votre personnalité, vos envies, vos choix de vie.  
Vous devez y trouver un sens.

C'est une condition importante pour que votre **motivation** dure dans le temps et vous permette de traverser les difficultés.

### 2. Votre idée doit répondre à un besoin sur le marché

Votre idée doit satisfaire un besoin insatisfait ou mal satisfait. Ce besoin doit être partagé par un **nombre important de clients potentiels**.

Un client achète un produit pour **satisfaire un besoin**.

Il s'agit :

Soit de répondre à une nécessité : se loger, se nourrir, apprendre, etc.

Soit de résoudre un problème : se faire livrer, apprendre à distance, entretenir un jardin, etc.

Soit de se faire plaisir : partir en vacances, manger des glaces sur la plage, etc.

**CCI France** propose l'outil d'analyse suivant qui aide à savoir si votre **idée est viable** sur le marché :

- Travailler sur les besoins de votre future clientèle : méthode Canevas de la Chambre de commerce et d'industrie
- CCI France propose également un guide des idées de produits ou services soit en partant de vos envies, soit en partant des besoins sur le marché.

Concernant les activités libérales, l' **UNAPL** met à disposition un guide qui permet d'envisager les différents métiers du **secteur libéral**, le démarrage d'une activité de ce type et les bons contacts.

#### À noter

La fiche sur l'étude de marché vous donnera tous les éléments de réponses à ce sujet.

### 3. Votre idée doit être confrontée aux autres

Demandez des avis et conseils autour de vous pour **tester les réactions** vis-à-vis de votre idée.

Échangez avec des personnes qui ont déjà fait le **même parcours** que vous.

Cherchez des avis auprès des **entrepreneurs** qui travaillent sur le **même secteur** du marché que vous.

#### Clubs d'entrepreneurs

Vous pouvez vous rapprocher de clubs d'entrepreneurs.

Cet outil vous permet d'accéder à des **annuaires de clubs** :

- Place des réseaux : annuaires des clubs d'entrepreneurs et dirigeants

#### Associations d'étudiants

Vous pouvez aussi vous rapprocher des associations d'étudiants (Essec, HEC, Supélec, X, etc.) comme Junior entreprises .

Pépite France est une association qui vous propose un accompagnement par des **étudiants entrepreneurs**.

### 4. Votre idée doit apporter un « plus » par rapport aux autres

Une idée n'a pas forcément besoin d'être innovante ou novatrice pour réussir.

Vous devez trouver le petit « **plus** » qui va vous différencier des **concurrents**.

Votre idée doit rendre un service que les clients ne trouvent pas ailleurs, pas de la même façon.

#### À noter

L'étude de marché (dans l'**étape suivante**) vous aidera à cibler quels sont vos **concurrents**.

Vous devez aussi **vérifier** que quelqu'un n'a pas déjà eu la **même idée que vous**.

Une idée ne peut pas être protégée.

Elle doit être matérialisée dans un objet pour bénéficier d'une protection.

Vous devez chercher si un **brevet d'invention** n'a pas déjà été déposé avec la même idée que la vôtre.

Le site de l' **Inpi** vous permet de faire cette recherche :

- Vérifier la disponibilité d'une marque, d'un logo, d'un nom de domaine, d'un dessin ou modèle (payant)

### 5. Votre idée doit être correctement mise en œuvre

Il s'agit de la manière dont votre équipe, vous, les clients et votre idée vont s'orchestrer.

Concrètement, ce sont vos **choix d'organisation**, de **management**, de **collaborateurs** et de **modèle économique** qui garantiront votre réussite.

#### En résumé

Vous devez :

**Réfléchir** à vos envies, vos valeurs, mais aussi à vos futurs clients, les consommateurs actuels, leurs problèmes, leurs habitudes

**Confronter** votre idée aux autres

**Construire** votre projet.

Cela commence par une et un business plan. On vous explique comment les réaliser dans l'.

**Je crée**

**Vous êtes au stade de l'idée**

Êtes-vous fait pour créer et gérer une entreprise ?

Votre idée de business peut-elle réussir ?

Faire une étude de marché

Construire votre business plan

**Vous préparez la création**

Tester votre activité avant de vous lancer (incubateur, couveuse, portage salarial, coopérative, pépinière...)

Déterminer la nature de l'activité de votre entreprise

Vérifier si l'activité que vous envisagez est réglementée

Choisir la forme juridique de votre entreprise

Être accompagné dans la création de votre entreprise

Trouver des financements

Domicilier votre entreprise individuelle et votre activité

Domicilier votre société et votre activité

Choisir et protéger la dénomination de votre entreprise individuelle

Choisir et protéger la dénomination de votre société

Protéger votre idée et votre produit

Constituer et déposer le capital social si vous créez une société

Rédiger et enregistrer les statuts si vous créez une société

Nommer le dirigeant si vous créez une société

Publier dans un journal d'annonces légales si vous créez une société

Effectuer les démarches si vous exercez une activité réglementée

Choisir la date de clôture d'un exercice comptable

Déclaration des bénéficiaires effectifs de la société

Ouvrir un compte bancaire professionnel au nom de la société

Ouvrir un compte bancaire dédié à l'activité professionnelle de l'entreprise individuelle

Ouvrir un compte bancaire dédié à l'activité professionnelle de la micro-entreprise

**Vous lancez votre entreprise**

Immatriculer votre société

Immatriculer votre entreprise individuelle

Immatriculer votre micro-entreprise

Assurer votre société

Assurer votre entreprise individuelle

Assurer votre micro-entreprise

Vous faire connaître à la Poste et souscrire des abonnements internet, téléphonie, électricité

Mettre en place les registres obligatoires de votre micro-entreprise

Mettre en place les registres obligatoires de votre entreprise individuelle

Mettre en place les registres obligatoires de votre société

**Ce qu'il faut savoir sur les règles fiscales et sociales**

Fiscalité d'un micro-entrepreneur : ce qu'il faut savoir

Fiscalité d'un entrepreneur individuel (EI) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de la société par actions simplifiée (SAS) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de la société anonyme (SA) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de la société à responsabilité limitée (SARL) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de la société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'un micro-entrepreneur : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'un entrepreneur individuel : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une société par actions simplifiée (SAS) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une société anonyme (SA) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une société à responsabilité limitée (SARL) : ce qu'il faut savoir

**Et aussi...**

- Etape suivante : faire une étude de marché

**Pour en savoir plus**

- Trouvez votre idée de création d'entreprise  
Source : CCI France
- Junior entreprises  
Source : Junior entreprises
- Pépite France  
Source : Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- Guide pratique de l'installation d'un professionnel libéral  
Source : Union nationale des professions libérales (UNAPL)

**Où s'informer ?**

- Chambre de commerce et d'industrie (CCI)
- Sites internet et courriels des CCI
- Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA)
- Union nationale des professions libérales (UNAPL)

**Services en ligne**

- Travailler sur les besoins de votre future clientèle : méthode Canevas de la Chambre de commerce et d'industrie  
Téléservice
- Place des réseaux : annuaires des clubs d'entrepreneurs et dirigeants  
Outil de recherche
- Trouver le statut juridique adapté à son entreprise  
Simulateur



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00